

# CONCEPT DE PROTECTION POUR LE TRAINING, LES RÉPÉTITIONS ET LES REPRÉSENTATIONS DES COMPAGNIES DE DANSE ET DES PROJETS DE DANSE DE LA SCÈNE INDÉPENDANTE DANS LE CADRE DE LA COVID-19

---

Version: 16.6.2020

En raison des mesures d'assouplissement annoncées par le Conseil fédéral à partir du 6 juin 2020 et sur la base du concept de protection existant pour la formation en ballet et en danse selon COVID-19, Danse Suisse a élaboré le concept de protection suivant pour le training, les répétitions et les représentations au sein des compagnies de danse.

Ce concept de protection sert également de base aux cours de formation professionnelle qui sont proposés spécifiquement aux danseurs professionnels.

## **Le principe de base est le suivant :**

1. Training, répétition et représentation sans symptômes
2. En principe, les règles du OFSP sur la distance sociale doivent être respectées.
3. Le respect des règles d'hygiène de l'OFSP (notamment le lavage et la désinfection des mains, le nettoyage régulier et complet du matériel d'entraînement, des perches de ballet, des sols, des poignées de porte, etc.)
4. La tenue de listes de présence (traçabilité de contacts proches – contact tracing)
5. Désignation d'une personne responsable dans l'entreprise pour assurer le respect des mesures

## **Travailler avec peu de distance ou avec contact physique :**

- En règle générale, 10 m<sup>2</sup> d'espace de mouvement devraient être disponibles par personne. Toutefois, la taille de référence peut être inférieure à 10 m<sup>2</sup> en danse, où un contact étroit est essentiel.  
Dans ce cas, la notation des contacts (ou contact tracing) doit être effectuée de manière cohérente (enregistrement de toutes les personnes présentes au training / à la répétition / à la représentation avec les noms et les données de contact). Si le travail est effectué en équipe, l'attribution à l'équipe doit également être enregistrée. Ces informations doivent être conservées pendant au moins deux mois.
- Le mélange des équipes doit être évité si possible afin de maintenir le risque de transmission à un faible niveau et de pouvoir garantir la recherche des contacts.

L'association professionnelle Danse Suisse transmet à tous ses membres le concept sommaire spécifique au secteur. Ils sont tenus d'adapter les lignes directrices suivantes dans le cadre d'un concept de protection individuelle par rapport à leur entreprise et conformément à celui-ci, et de veiller à sa mise en oeuvre en informant préalablement toutes les personnes participant au training/répétition/spectacle sur le concept et en contrôlant le respect de celui-ci.

Chaque entreprise désigne une personne responsable qui veille au respect des mesures prévues dans le concept de protection :

1. Les personnes présentant des symptômes de maladie ne sont pas autorisées à participer au training/répétition/spectacle. Ils restent à la maison ou s'isolent. Ils appellent leur médecin de famille et suivent ses instructions. Les personnes participant au training / répétition / spectacle doivent être immédiatement informées des symptômes de la maladie.
2. Toutes les personnes concernées se lavent régulièrement les mains.
3. Toutes les personnes impliquées gardent généralement une distance de 2 m les unes par rapport aux autres, également lors des contacts avant et après le training / les répétitions, par exemple lors de réunions.
4. Le nettoyage régulier des surfaces et des objets après utilisation, selon les besoins, en particulier s'ils sont touchés par plusieurs personnes.
5. Les personnes particulièrement menacées (groupe à risque) doivent être sensibilisées aux risques liés à la participation à la formation/répétition de danse. Vous y participez sous votre propre responsabilité.
6. Toutes les parties concernées sont informées des exigences et des mesures spécifiques.

La mise en œuvre des différentes directives est décrite en détail ci-dessous :

## 1. LES PERSONNES PRÉSENTANT DES SYMPTÔMES DE MALADIE

Les personnes présentant des symptômes de maladie tels que toux, fièvre, difficultés respiratoires, douleurs articulaires ou perte de l'odorat et du goût ne sont pas autorisées à participer aux training ou aux répétitions et représentations. Il en va de même pour les personnes qui ne présentent pas de symptômes mais qui vivent dans le même ménage qu'une personne présentant des symptômes.

Si une personne présentant des symptômes de maladie se présente néanmoins au studio, elle sera renvoyée chez elle sans délai et on lui demandera de suivre la procédure d'(auto-)isolement selon le OFSP.

## 2. LES MESURES D'HYGIÈNE

Toutes les personnes présentes au training / répétition se nettoient les mains avant et après le training/répétition. En entrant dans la salle de training / répétition, toutes les personnes sont invitées à se désinfecter les mains.

Les précautions suivantes doivent être prises :

- Mise en place de postes d'hygiène des mains : toutes les personnes concernées doivent pouvoir se désinfecter ou se laver les mains avec un désinfectant approprié lorsqu'elles entrent dans la salle de training / répétition / performance.
- Toutes les personnes concernées doivent se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon. Ceci surtout avant le début de la formation/répétition, ainsi qu'avant et après les pauses. Si le lavage des mains n'est pas possible, les mains doivent être désinfectées.
- Les serviettes de séchage dans les installations sanitaires doivent être remplacées par des serviettes jetables.
- Pas de distributeur d'eau. Chaque personne impliquée apporte ses propres boissons ou apporte son propre bouteille à remplir.

## 3. MAINTENIR LA DISTANCE

Les contacts entre les personnes concernées doivent être réduits au minimum avant et après la formation/la répétition. Dans les contacts, tels que les réunions, il faut maintenir une distance sociale .

Les mesures suivantes doivent être prises :

- Les personnes concernées se présentent, si possible en tenue d'entraînement, afin que le temps passé au vestiaire puisse être réduit.
- Lorsque vous utilisez le vestiaire, respectez la distance sociale et n'utilisez pas les douches si possible.

## 4. NETTOYAGE

---

Nettoyage régulier des surfaces et des objets après utilisation, selon les besoins, en particulier s'ils sont touchés par plusieurs personnes, et élimination sûre des déchets dans des conteneurs fermés.

### Surfaces et objets

---

Les mesures suivantes servent d'orientation et doivent être adaptées aux conditions locales et au contenu des différents cours :

- Les surfaces et les accessoires pour le training doivent être nettoyés et désinfectés après chaque training / répétition avec un produit de nettoyage disponible dans le commerce, en particulier lorsqu'ils sont utilisés en commun.
- Les tasses, verres, plats ou ustensiles ne doivent pas être partagés ; rincez la vaisselle à l'eau et au savon après usage .
- Les poignées de porte, boutons d'ascenseur, rampes d'escalier et autres surfaces qui sont souvent touchées par plusieurs personnes doivent être systématiquement désinfectées après chaque training / répétition.
- Prévoir suffisamment de temps pour le nettoyage entre les trainings / répétitions.

### Installation de WC

---

Les installations de WC doivent être nettoyées à intervalles réguliers et plusieurs fois par jour avec un produit de nettoyage commercial (accord sur la responsabilité avec la propriétaire, le théâtre, l'organisateur).

Porter des gants jetables lors de l'élimination des déchets.

### Aérer

---

Un échange d'air régulier et suffisant dans la salle de training / répétition est important. Cela peut être assuré par des systèmes de ventilation ou de l'air frais. Du point de vue actuel, les systèmes de climatisation ne présentent pas de risque accru d'infection par le nouveau coronavirus tant qu'ils sont utilisés et entretenus correctement.

Sans système de climatisation ou de ventilation, les pièces doivent être régulièrement et adéquatement ventilées. Plus la pièce est petite, plus vous devez la ventiler souvent.

### Accessoires / Costumes

---

L'essayage de costumes doit être réduit au minimum. Il est recommandé de porter un masque respiratoire ou un couvre-nez pendant l'essayage.

Pour les costumes : chaque personne est responsable de son costume et de son nettoyage. Une personne responsable peut également être désignée pour prendre en charge cette tâche pour tous les participants et veiller à ce que chaque costume ne soit remis qu'à la personne concernée. Cette personne est également responsable du respect des mesures d'hygiène en rapport avec les costumes et leur nettoyage.

Si possible, les accessoires doivent toujours être utilisés par la même personne. Ils doivent être désinfectés avant et après chaque répétition .

## 5. LES PERSONNES PARTICULIÈREMENT VULNÉRABLES

---

La participation et la conduite de training / répétitions par des personnes à risque particulier ne sont pas interdites en principe. Toutefois, les personnes particulièrement vulnérables sont encouragées à continuer à respecter les mesures de protection de l'OFSP et à rester chez elles dans la mesure du possible. La protection des employés particulièrement menacés est réglementée en détail dans l'ordonnance COVID-19 n° 2. Les personnes qui sont particulièrement exposées sont informées des risques. Ils assument eux-

mêmes la responsabilité de leur participation aux sessions de training / répétitions / représentations et prennent toutes les mesures supplémentaires qui peuvent être nécessaires (par exemple, le port d'un masque).

## 6. LA CONCEPTION DU TRAINING, DES RÉPÉTITIONS ET DES PERFORMANCES

---

Les trainings/répétitions/performances peuvent se dérouler dans le cadre et avec le contenu habituels; le contact physique est également possible, à condition que le contact tracing soit systématiquement garantie.

Dans la mesure du possible, les danseuses et danseurs ne doivent pas s'aligner directement les uns derrière les autres, car le risque de transmission est accru dans le sillage de la personne qui les précède. Pour la même raison, il est recommandé de s'entraîner dans un espace libre, l'un à côté de l'autre ou en décalage diagonal. Lors de l'entraînement à la barre de danse, il est recommandé de garder une distance plus grande que d'habitude (recommandation de taMed : 6m).

## 7. REPRÉSENTATIONS SUR SCÈNE / EN THÉÂTRE / ESPACES PUBLICS

---

Le concept de protection développé pour notre propre entreprise est adapté au lieu de répétition et de représentation et respecte le concept de protection qui y est en vigueur. Une consultation préalable avec l'organisateur/le propriétaire est essentielle. Pour les procédures au sein de la compagnie, les mesures de protection de la compagnie basées sur le concept de protection cadre de Danse Suisse s'appliquent aux représentations.

La distance sociale avec les employés de l'institution culturelle organisatrice et avec le public doit être garantie.

## 8. OBLIGATION D'INFORMATION

---

Toutes les personnes participant au training et aux répétitions doivent être informées à l'avance du concept de protection individuelle de l'entreprise. Toutes les personnes concernées doivent être immédiatement informées de tout ajustement des mesures de protection.